

MEMBRES ELUS  
MEMBRES PRESENTS  
MEMBRES VOTANTS

17  
10  
11

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six février deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; BUCCI Joseph ; SIMON Fernand ; ROCK Jean-Baptiste ;  
DARMIAN Serge ; PAULUS Roger  
MMES. REINHARDT Renée ; CIPOLLETTA Magali ; BAILLIART Francine ; LEFORT Marie  
Anne

**ABSENTS EXCUSES** : MM. RIALLOT Gilles ; BECKER Marcel  
MME. WEBER Monique

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Jasmine ; ERNST Sophie ; SANDROLINI Leitia ;  
LASINSKI Carole

**PROCURATION DE** : M. RIALLOT Gilles pour M. DARMIAN Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEFORT Marie Anne

**1.a – FINANCES : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'HAYANGE (Moselle) et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de la Trésorière du Service de Gestion Comptable ;

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'ADOPTER** le compte de gestion de la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Hayange pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026

ID : 057-265702282-20260220-DCCAS20260201-DE

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 19 février 2026

Le Président,  
Pierre KOWALCZYK,



Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

MEMBRES ELUS  
MEMBRES PRESENTS  
MEMBRES VOTANTS

17  
10  
10

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six février deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; BUCCI Joseph ; SIMON Fernand ; ROCK Jean-Baptiste ;  
DARMIAN Serge ; PAULUS Roger  
MMES. REINHARDT Renée ; CIPOLLETTA Magali ; BAILLIART Francine ; LEFORT Marie  
Anne

**ABSENTS EXCUSES** : MM. RIALLOT Gilles ; BECKER Marcel  
MME. WEBER Monique

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Jasmine ; ERNST Sophie ; SANDROLINI Leitia ;  
LASINSKI Carole

**PROCURATION DE** : M. RIALLOT Gilles pour M. DARMIAN Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEFORT Marie Anne

**1.b – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025.**

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025, dressé par Monsieur Pierre KOWALCZYK, Président, à savoir :

	Fonctionnement	
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	13 705,00 €	10 527,88 €
Recettes	13 705,00 €	9 000,54 €
<b>Résultat exercice 2025</b>		<b>- 1 527,34 €</b>
Résultat reporté exercices précédents		6 885,01 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>5 357,67 €</b>

Le Compte Administratif 2025 fait apparaître un résultat de clôture de 5 357,67 € dont le Conseil d'Administration approuve l'affectation en excédent de fonctionnement reporté inscrit au Budget Primitif 2026.

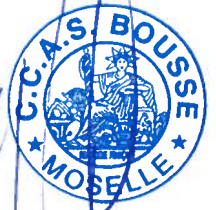
Le Conseil d'Administration, après délibération et en l'absence du Président ayant quitté la salle lors du vote, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2025 tel que présenté.
- **DE VALIDER** l'affectation du résultat de 5 357,67 € en excédent de fonctionnement reporté à inscrire au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 19 février 2026

Le Président,  
Pierre KOWALCZYK,



MEMBRES ELUS  
MEMBRES PRESENTS  
MEMBRES VOTANTS

17  
10  
11

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six février deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; BUCCI Joseph ; SIMON Fernand ; ROCK Jean-Baptiste ;  
DARMIAN Serge ; PAULUS Roger  
MMES. REINHARDT Renée ; CIPOLLETTA Magali ; BAILLIART Francine ; LEFORT Marie  
Anne

**ABSENTS EXCUSES** : MM. RIALLOT Gilles ; BECKER Marcel  
MME. WEBER Monique

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Jasmine ; ERNST Sophie ; SANDROLINI Leitia ;  
LASINSKI Carole

**PROCURATION DE** : M. RIALLOT Gilles pour M. DARMIAN Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEFORT Marie Anne

**1.c – FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2026.**

Le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 13 185.00 €
- Recettes de fonctionnement : 13 185.00 €

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
BOUSSE le 19 février 2026

Le Président,  
Pierre KOWALCZYK



MEMBRES ELUS	17	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
MEMBRES PRESENTS	10	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
MEMBRES VOTANTS	11	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par courriel en date du six février deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre ; BUCCI Joseph ; SIMON Fernand ; ROCK Jean-Baptiste ;  
DARMIAN Serge ; PAULUS Roger  
MMES. REINHARDT Renée ; CIPOLLETTA Magali ; BAILLIART Francine ; LEFORT Marie  
Anne

**ABSENTS EXCUSES** : MM. RIALLOT Gilles ; BECKER Marcel  
MME. WEBER Monique

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Jasmine ; ERNST Sophie ; SANDROLINI Leitia ;  
LASINSKI Carole

**PROCURATION DE** : M. RIALLOT Gilles pour M. DARMIAN Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEFORT Marie Anne

**1.d – FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2026.**

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Le Secours Populaire Français à METZ	200 €
La Croix-Rouge Française à HAGONDANGE	200 €
La Ligue contre le Cancer à METZ	100 €

Par 9 voix pour et 2 abstentions,

Les Restos du Cœur à AUGNY	200 €
----------------------------	-------

.../...

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026

ID : 057-265702282-20260220-DCCAS202602004-DE

Fait et délibéré à BOUSSE,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 19 février 2026

Le Président,  
Pierre KOWALCZYK,



Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)